



## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*



Les enquêtes du dossier n° 004 portent notamment sur des charniers similaires à celui qui figure dans cette photographie prise à Svay Rieng en 1983 et conservée dans les archives du Centre de documentation du Cambodge.

## Sites de crimes supplémentaires dans le cadre de l'instruction du dossier n° 004

Pour encourager le public à fournir des informations sur les crimes des Khmers rouges, le co-juge d'instruction international des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a divulgué plusieurs sites de crimes supplémentaires qui faisaient l'objet d'investigations dans le cadre de l'instruction du dossier n° 004.

Dans sa déclaration du 19 décembre, le juge Mark B. Harmon a annoncé qu'une douzaine de centres de sécurité, prisons et sites d'exécution avaient été ajoutés à la liste des sites sous enquête dans le dossier n° 004. Le champ de l'instruction avait été élargi à ces 14 lieux des provinces de Battambang, Pursat,

Takeo, Kampong Thom et Kampong Cham en conséquence d'un réquisitoire supplétif déposé par le co-procureur international en mi-2011.

Ces lieux s'ajoutaient aux 32 sites et situations déjà rendus publics. En août 2011, le juge Siegfried Blunk, alors co-juge d'instruction international, et son homologue cambodgien, le juge You Bunleng, avaient annoncé qu'ils étaient saisis de 30 sites de crimes, dont des centres de sécurité et des camps de travail forcé, répartis dans six provinces, ainsi que de faits relatifs à deux purges visant les zones Centrale et Nord-Ouest. La saisine originelle résultait d'un réquisitoire introductif pris par le co-procureur international en septembre 2009.

*Lire la suite en page 2*

### Dans ce numéro

2-3 **Nouvelles et commentaires**

4-5 **Dans le prétoire**

6 **Activités de sensibilisation des CETC**

7 **Sensibilisation et partenariat**

8-9 **Actualité judiciaire**

10 **Décisions et audiences**

11 **Calendrier des activités de sensibilisation**

12 **Contact**

## Dossier n° 004 : sites de crimes supplémentaires (suite de la page de couverture)

Les sites supplémentaires concernent notamment des crimes commis contre la minorité khmère krom dans les provinces de Takeo et Pursat, et le sort réservé aux évacués dans la zone Est.

« Tout témoin ou victime disposant d'informations relatives à ces sites peut s'adresser à la Section d'aide aux victimes », indique la déclaration. Les personnes concernées peuvent demander à se constituer partie civile, ou simplement fournir des renseignements pouvant servir aux enquêtes.

Cette déclaration publique est la première du juge Harmon qui a pris ses fonctions en octobre. Avant lui, deux juges internationaux s'étaient succédé pour mener les travaux relatifs aux dossiers n° 003 et 004 – les deux derniers à être encore au stade de l'instruction –, et ce, jusqu'au départ du juge suisse Laurent Kasper-Ansermet en mai 2012.

Selon les chiffres de la Section d'appui aux victimes, à la fin décembre, 847 personnes avaient soumis des demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 004.

Pour plus de renseignements sur la participation des victimes, merci d'appeler la Section d'appui aux victimes au 023 861 893 (bureau) ou au 097 742 4218 (ligne spéciale).

## Dossier n° 003 : avocats annoncés

En décembre, dans le cadre de l'instruction toujours en cours du dossier n° 003, la Section d'appui à la Défense des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a désigné M<sup>es</sup> Ang Udom et Michael Karnavas pour défendre une personne suspectée dont l'identité reste confidentielle. Les désignations sont provisoires en attendant la détermination de l'indigence de la personne concernée par la Section et la confirmation par les co-juges d'instruction.

Pénalistes expérimentés, les deux avocats défendent déjà l'accusé Ieng Sary dans le dossier n° 002. La personne qu'ils représentent dans le dossier n° 003 avait demandé à être défendue ; elle a signé des renoncements en cas de conflit d'intérêts résultant des représentations simultanées.

Un avocat cambodgien et un avocat néerlandais avaient déjà été désignés aux mêmes fins, également à titre provisoire, dans le cadre du dossier n° 004.

## Détails des sites supplémentaires

#	Site	Commune	District
<b>Province de Battambang</b>			
1	Centre de sécurité de Thipakdei et site de travail de Tuol Mtes	Thipakdei	Koas Krala
2	Phnom Tra Cheak Chet et Along Vil Breng	Chhnal Mean	Koas Krala
3	Centre de sécurité du secteur 1 et site d'exécution de Damnak Reang	Kanteu	Banan
<b>Province de Pursat</b>			
4	Fosses de Tuol Seh Nhauv et « champs de la mort » de Prey Krabau (faits relatifs aux Khmers Krom)	Rumlech et Khnar Totung	Bakan
5	Prison de Phum Veal (faits relatifs aux Khmers Krom)	Talo	Bakan
6	Prison de Svay Chrum ou Phum Thkaul et Prison de Boeng Bat Kandal ou Trach Kraol (faits relatifs aux Khmers Krom)	Boeng Bat Kandal	Bakan
7	Site d'exécution de la pagode Chanreangsei - charniers et puits de Kaun Thnoat ou du village cham (faits relatifs aux évacués de la zone Est)	Rumlech	Bakan
8	Site d'exécution de Veal Bak Chunching	Sre Sdok	Kandieng
<b>Province de Takeo</b>			
9	« Site d'exécution de Prey Sokhon » et « centre de détention de la pagode Ang Srei Muny » (faits relatifs aux Khmers Krom)	Thlea Prachum	Koh Andet
10	Forêt du village de Slaeng ; pagode Angkun ; sites d'exécution des villages de Preil et Saom, et prison de la pagode So Ben (faits relatifs aux Khmers Krom)	Kok Prech et Kampeng	Kirivong
11	Centre de sécurité de la pagode Pratheat (faits relatifs aux Khmers Krom)	Kok Prech	Kirivong
12	Centre de sécurité de Ta Chan (faits relatifs aux Khmers Krom et d'autres victimes)		Tram Kak
<b>Province de Kampong Thom</b>			
13	« Prison coloniale de Kampong Thom » (purge de la zone Centrale)	Ville de Kampong Thom	
<b>Province de Kampong Cham</b>			
14	« Site d'exécution de Thnal Bek » (centre de sécurité de la pagode Baray Chan Dek)	Svay Teap	Chamkar Leu

## Nominations à la Cour suprême



La juge Mumba et le juge Rapoza nouvellement nommés à la Chambre de la Cour suprême.

Des changements ont eu lieu parmi les juges internationaux de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Ils résultent de la nomination de la juge suppléante Florence Ndepele Mwachande Mumba en tant que juge titulaire de la Chambre. La nomination émane du Conseil supérieur de la magistrature du Cambodge sur proposition du Secrétaire général de l'ONU.

La juge Mumba remplace le juge Motoo Noguchi qui a démissionné en juillet 2012.

M. Phillip Rapoza, de nationalité américaine, a été nommé juge suppléant auprès de la Chambre de la Cour suprême en remplacement de la juge Mumba.

La carrière juridique bien remplie de M<sup>me</sup> Mumba a débuté en 1973. En 1980, elle a été la première femme à siéger à la Haute Cour zambienne et, en 1989, la première femme à occuper, toujours en Zambie, le poste d'Enquêteur général. Elle est actuellement juge de la Cour suprême dans ce pays. Avant d'être nommée juge suppléante auprès de la Chambre préliminaire des CETC, elle avait également été juge auprès des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Président de la Cour d'appel du Massachusetts (États-Unis), le juge Rapoza exerce le droit depuis 35 ans, en qualité de procureur, d'avocat de la défense, de juge de première instance et de juge d'appel ; il a participé aux initiatives de l'ONU visant à développer les secteurs judiciaires au Timor-Leste et en Haïti, ainsi qu'à des programmes de formation sur les CETC au Cambodge.

## La Cour suprême place Ieng Thirith sous contrôle judiciaire

L'accusée Ieng Thirith, qui avait été déclarée inapte à être jugée pour cause de démence, a été placée sous contrôle judiciaire par décision de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) en date du 14 décembre.

Sur appel des co-procureurs contre la mise en liberté inconditionnelle de l'accusée, la Chambre de la Cour suprême a décidé d'imposer à l'ancienne ministre des affaires sociales du régime khmer rouge des mesures de contrôle judiciaire l'obligeant notamment à se soumettre à des visites médicales tous les six mois ainsi qu'à une vérification mensuelle de la police judiciaire. Ce faisant, la juridiction d'appel faisait partiellement droit au recours des co-procureurs, annulant la décision rendue par la Chambre de première instance le 13 septembre en ce qu'elle refusait de d'ordonner des mesures de contrôle judiciaire.

Ayant décidé de suspendre pour une période indéterminée les poursuites engagées contre Ieng Thirith et considérant que celle-ci ne relèverait plus de sa compétence pendant cette suspension, la Chambre de première instance avait conclu qu'elle ne disposait d'aucune base légale pour soumettre la mise en liberté de l'accusée à des conditions ayant un effet con-

traignant. Cette conclusion a été infirmée par la Chambre de la Cour suprême.

Ieng Thirith est à présent tenue d'informer les CETC si elle veut changer de lieu de résidence, de rester au Cambodge et de se soumettre tous les six mois à des examens médicaux effectués par des médecins désignés par la juridiction. La Chambre de la Cour suprême a également chargé la police judiciaire de vérifier mensuellement que l'accusée continue de résider à la même adresse et que sa sécurité n'est pas menacée. Elle a rejeté le reste de l'appel des co-procureurs et décidé de restituer le passeport et la carte d'identité de l'accusée.

Ieng Thirith avait été mise en accusation pour crimes contre l'humanité, violations graves des conventions de Genève de 1949 et génocide en novembre 2010. La première décision par laquelle elle avait été déclarée inapte à être jugée date de novembre 2011. Les poursuites engagées à son encontre sont suspendues depuis cette date. En septembre 2012, la Chambre de première instance a maintenu sa décision antérieure déclarant l'accusée inapte à être jugée et ordonnant sa mise en liberté inconditionnelle.



Ieng Thirith à l'audience d'appel du 13 novembre.

Les co-procureurs ont interjeté appel contre la décision de septembre, faisant valoir que la mise en liberté ordonnée devait être assortie de conditions garantissant l'intégrité des procédures, la sécurité de Ieng Thirith et l'ordre public. Le 16 septembre, le Président de la Chambre de la Cour suprême a ordonné la mise en liberté de l'accusé moyennant certaines conditions en attendant que l'appel soit tranché. Depuis cette date elle est sous la garde de sa tutrice, sa fille Ieng Vichida.

## Salaires cambodgiens en souffrance



Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, photographié à une occasion antérieure.

Quelque 300 membres du personnel cambodgien des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), dont des juges, subissent les conséquences des difficultés financières auxquelles la juridiction fait face. Le paiement de leurs salaires de décembre sera retardé, leur a annoncé Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, lors d'une réunion ouverte tenue le 21 décembre.

Selon M. Kranh, la composante cambodgienne des CETC dispose de fonds suffisants pour assurer son fonctionnement jusqu'à la fin de 2012, mais le paiement des salaires devra

être retardé de quelques semaines à cause d'un problème de liquidités. Le Directeur a aussi annoncé que faute de nouvelles contributions des donateurs, le paiement des salaires cambodgiens serait compromis à partir du mois de janvier.

Selon la déclaration publique de M. Kranh, alors que la composante cambodgienne des CETC avait besoin de 9,5 millions de dollars des É.-U. pour 2013, seules deux promesses de dons avaient été reçues : l'une du Gouvernement cambodgien, d'un montant de 1,8 million de dollars destinés à couvrir les frais de fonctionnement, et l'autre de l'Allemagne, d'un montant de 700 000 dollars destinés à financer le travail de la Section d'appui aux victimes. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements pour couvrir les salaires du personnel.

Les composantes cambodgienne et internationale des CETC ont toutes deux soumis aux donateurs un projet de budget sensiblement révisé à la baisse par rapport au budget préalablement approuvé de 43,9 millions de dollars. Les donateurs doivent encore approuver le nouveau projet.

## 600 000 livres promises par le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a annoncé une nouvelle contribution de 600 000 livres sterling (environ un million de dollars des É.-U.) aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), concourant ainsi à soulager les difficultés financières que la juridiction connaît depuis plusieurs mois.

William Hague, Ministre britannique des affaires étrangères, a annoncé le 13 décembre que son pays ferait une nouvelle contribution volontaire aux CETC pour soutenir la poursuite de certains des crimes contre l'humanité les plus horribles de l'histoire récente.

« Les [CETC] apportent à des millions de Cambodgiens une justice longtemps attendue », a dit M. Hague. « L'échelle des crimes poursuivis et le nombre de leurs victimes font de cette juridiction une des plus importantes en son genre depuis Nuremberg. »

Le Royaume-Uni est un des principaux donateurs des CETC depuis leur création en 2006. Avec ce nouveau don, la contribution britannique totale passera de 6,95 millions de dollars des É.-U. (5,4 pour la composante internationale et 1,5 pour la composante cambodgienne) à 7,9 millions de dollars.

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a poursuivi en décembre l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002 intenté contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, tous trois accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide.

Ce premier procès porte sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre de deux phases de déplacements forcés de population, la première visant Phnom Penh en 1975 et la seconde d'autres régions du Cambodge au cours des années suivantes.

Les deux témoins et cinq parties civiles qui ont comparu pendant les neuf journées d'audience de décembre ont parlé de leur expérience personnelle de ces déplacements de population, de la structure militaire des Khmers rouges et du système de communications du régime.

Le premier procès s'est ouvert il y a un an. Tous les déposants de ses premier et deuxième segments – à l'exception de ceux pour lesquels Ieng Sary hospitalisé n'avait pas renoncé au droit d'être présent dans le prétoire – ont à présent été entendus. Les deux premiers segments portaient sur le contexte historique du Kampuchéa démocratique, sa structure administrative, son système de communications et certains aspects des rôles des accusés.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein de tribunaux cambodgiens.

### Ting Sokha, partie civile

Entendue le 4 décembre 2012

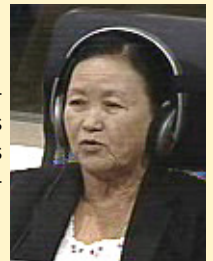
M<sup>me</sup> Ting, 65 ans, enseignante avant la période khmère rouge, a parlé de l'évacuation de Phnom Penh et a répondu à des questions sur la discrimination à l'encontre du « peuple nouveau » lorsque les évacués arrivaient en province.



### Pech Srey Phal, partie civile

Entendue le 5 décembre 2012

M<sup>me</sup> Pech, 60 ans, a relaté le fait que les personnes éduquées, comme les médecins et les enseignants, avaient dû s'enregistrer auprès des autorités khmères rouges après l'évacuation de Phnom Penh.



### Kim Vanndy, partie civile

Entendu les 5-6 décembre 2012

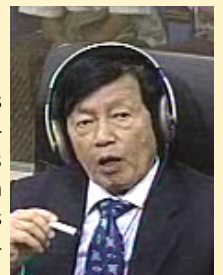
M. Kim, 50 ans, a parlé de son évacuation de Phnom Penh et de la ségrégation dont il avait fait l'objet en province, en tant que membre du « peuple nouveau ».



### Hun Chhunly, témoin

Entendu les 6-7 et 11 décembre 2012

M. Hun, 74 ans, était médecin militaire dans un hôpital de l'armée de Lon Nol à Battambang avant l'accession au pouvoir des Khmers rouges. Il a déposé au sujet de son livre, *Exodus*, et de son travail dans des hôpitaux civils et militaires pendant la période des Khmers rouges.



## Kham Phan alias Phan Van, témoin

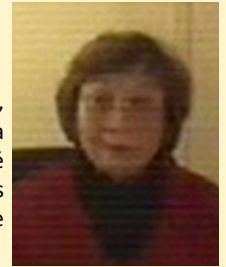
Entendu les 11-14 décembre 2012



M. Kham, 53 ans, a été décodeur et chauffeur pour les Khmers rouges, tandis que son père était officier dans le secteur 105. Sa déposition a porté sur des réunions auxquelles il avait assisté avec son père à Phnom Penh, et sur des télégrammes du Centre convoquant les gens à des réunions de rééducation dans la capitale.

## Denise Affonço, partie civile

Entendue les 12-13 décembre 2012



M<sup>me</sup> Affonço, 68 ans, est française. Elle a déposé en France, par liaison vidéo. Elle travaillait à l'ambassade de France à Phnom Penh lorsque la ville avait été évacuée. Elle a expliqué comment sa famille et elle avaient été traitées par les soldats khmers rouges. Elle a aussi été interrogée sur son témoignage devant le Tribunal populaire révolutionnaire en 1979.

## Suon Kanil, partie civile

Entendu les 14 et 17 décembre 2012



M. Suon, 59 ans, avait travaillé comme décodeur de télégrammes pour les Khmers rouges dès 1971. Il a répondu à des questions sur la structure de communication dans la zone Nord-Ouest et sur le pouvoir dans cette zone.

## Trois experts médicaux chargés de l'examen périodique de la santé de deux accusés



L'expert gériatre John Campbell dépose dans le cadre du dossier n° 002.

La Chambre de première instance a renouvelé la désignation de l'expert gériatre John Campbell et de deux autres experts médicaux en vue de l'examen périodique de l'état de santé de Nuon Chea et Ieng Sary, ainsi que des soins qui leur sont prodigués.

Bien que les accusés concernés aient été déclarés aptes à être jugés – Nuon Chea le 15 novembre 2011 et Ieng Sary le 26 novembre 2012 –, tous deux souffrent d'affections physiques graves et doivent régulièrement assister aux débats depuis les cellules de détention temporaire de la salle d'audience. Le premier examen périodique doit avoir lieu au cours de la semaine du 18 mars. Les experts psychiatres Seena Fazel et Lina Huot y prendront part avec le docteur Campbell.

## Premières vacances judiciaires de 2013

Les trois périodes de vacances judiciaires suivantes sont prévues pour la première moitié de 2013 :

- Lundi 25 février – vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013
- Lundi 15 avril 2013 – vendredi 19 avril 2013 (Nouvel An khmer)
- Lundi 13 mai 2013 – vendredi 17 mai 2013 (Anniversaire du Roi)

Voir aussi les informations relatives à la programmation des audiences en page 10.

## Galerie du public

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le premier procès des trois anciens dirigeants khmers rouges mené dans le cadre du dossier n° 002. À la fin décembre, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) avait tenu 140 journées d'audience en tout et entendu 48 témoins, experts et parties civiles. La galerie du public a accueilli 67 705 personnes depuis l'ouverture du procès, dont 82 pour cent environ étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.

DATE	MEMBRES DU PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cambodge	Étranger				
	Programme CETC	Autres							
04/12/2012	243	52	10	5	7	4	30	3	354
05/12/2012	260	87	15	13	6	4	29		414
06/12/2012	377	1	6	5	1	4	28		422
07/12/2012	268		11	5	1	3	28		316
11/12/2012	80		10	3	3	3	90		189
12/12/2012	287	20	1	4	2	3	86		403
13/12/2012	278	1	16	4	3	3	30		335
14/12/2012	258	1	8	3	3	3	28	1	305
17/12/2012	188	3	3	5	1	4	44		248
<b>Totaux décembre</b>	<b>2239</b>	<b>165</b>	<b>80</b>	<b>47</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>393</b>	<b>4</b>	<b>2986</b>
<b>Totaux journées 1 à 140 (nov. 2011 – nov. 2012)</b>	<b>55446</b>	<b>1692</b>	<b>1832</b>	<b>1820</b>	<b>963</b>	<b>792</b>	<b>4839</b>	<b>321</b>	<b>67705</b>

## Appui aux victimes : plus de 1 400 radios distribuées aux parties civiles



Des parties civiles et leurs postes de radio.

Dans le cadre des activités qu'elle entreprend pour assurer la meilleure participation possible des parties civiles au procès, la Section d'appui aux victimes des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a remis des postes de radio à plus de 1 400 parties civiles du dossier n° 002.

La distribution des postes de radio doit permettre aux 3 866 parties civiles constituées dans le dossier n° 002 de mieux suivre les débats en écoutant les bulletins d'information et les discussions radiodiffusés qui en parlent. Elle fait partie des mesures prises par la Section pour veiller à ce que les parties civiles soient constamment informées de ce qui se passe au procès. Avec ses ONG partenaires, elle assure également le transport et le logement gratuits des parties civiles à Phnom Penh pour que chacune d'entre elles

puisse assister à au moins une audience du procès. Munies de radios, les parties civiles pourront continuer de suivre la procédure même après leur retour en province.

La Section a lancé la distribution au milieu de 2012. Des radios ont été remises à 1 455 parties civiles à l'occasion des audiences du procès, de forums pour les parties civiles et d'autres activités de sensibilisation. L'opération se poursuivra en 2013. Celles et ceux qui ont reçu des radios apprécient cette initiative.

« Ça me fait vraiment plaisir. J'emporterai ma radio partout pour me tenir au courant des procès des Khmers rouges », a dit une partie civile. « J'écoute toujours les programmes internationaux, comme ceux de RFI, Radio Free Asia et Voice of America, pour avoir des informations sur Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan et Nuon Chea. »

Selon diverses études, la radio est un des médias les plus fréquemment cités par les Cambodgiens comme source d'information sur les procès des Khmers rouges. Certaines ONG partenaires, comme le Centre de documentation du Cambodge et le Cambodia Defenders Project, diffusent régulièrement des discussions radiophoniques à leur sujet, tandis que diverses stations de radio fournissent elles aussi des nouvelles relatives aux CETC.

## Pour un sourire d'enfant : près de mille jeunes visiteurs aux CETC



Des étudiants de l'association Pour un Sourire d'Enfant en visite aux CETC.

Fin 2012, près de mille étudiants de l'association de bienfaisance Pour un sourire d'enfant (PSE) ont visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour assister au procès des dirigeants khmers rouges. Ces visites faisaient partie des activités parascolaires destinées à éduquer ces jeunes gens sur l'histoire et les répercussions du régime khmer rouge.

PSE, qui héberge, éduque et forme professionnellement des jeunes défavorisés à Phnom Penh, a commencé à envoyer des groupes de 100 à 200 étudiants aux CETC à la mi-novembre, dans le cadre du programme de visites d'étude mené par la juridiction. À la fin décembre, six de ces visites avaient permis à 920 étudiants d'écouter des parties civiles et des témoins relater ce qu'ils avaient vécu

sous les Khmers rouges.

Selon les animateurs et les étudiants de PSE, les visites étaient, pour des jeunes que la mort ou l'adversité avaient séparés de leur famille, une occasion précieuse d'acquiescer des connaissances sur une période importante de leur histoire.

M. Pen Dara, organisateur des visites pour PSE, a prévu de donner aux 8 000 étudiants dont son association assure la formation professionnelle l'occasion d'entendre les survivants du régime khmer rouge et d'assister au procès de ses dirigeants. « Ils vont apprendre des choses sur les Khmers rouges et le tribunal », a-t-il dit. « C'est un tribunal aux normes internationales, ça se passe au Cambodge et en tant que Cambodgiens, nous devons savoir. »

## Émission suspendue

En raison de restrictions financières, la diffusion de l'émission de radio hebdomadaire parrainée par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a été momentanément interrompue.

L'émission *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges) était diffusée le jeudi soir sur Radio National of Kampuchea (918 kHz AM et 105,75 MHz FM). La diffusion avait débuté fin novembre 2011, la semaine des déclarations liminaires dans le cadre du procès des trois dirigeants khmers rouges encore en vie. L'émission fournissait un résumé hebdomadaire des débats et permettait aux auditeurs de poser des questions en direct à un invité des CETC – ce que 927 d'entre eux ont fait.

Suspendue après l'émission du 27 décembre, la diffusion devrait reprendre une fois que les donateurs auront alloué des fonds suffisants aux CETC.

En partenariat avec la Transcultural Psychosocial Organization, une ONG qui s'occupe de la santé mentale, la Section parraine une émission mensuelle d'entretiens intitulée « *Past in the Present* » (le passé dans le présent), diffusée sur les ondes de la radio FM 102 du Women's Media Center of Cambodia. Quant à la Section des affaires publiques, elle a parrainé pendant plus d'un an une émission hebdomadaire d'entretiens diffusée par Radio National of Kampuchea.

## Les médias au cœur de l'information sur les CETC pour la population de la province de Kampong Thom



Des habitantes de la province de Kampong Thom feuilletant des brochures d'information sur les CETC.

Lors du forum communautaire organisé par le Women's Media Center of Cambodia (WMC) dans le district de Baray de la province de Kampong Thom le 19 décembre, il a beaucoup été question des moyens de s'informer sur les procès des Khmers rouges. Les participants ont dit que leurs premières sources d'information sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) étaient la radio et la télévision, suivies par les réunions avec des fonctionnaires de la Section des affaires publiques de la juridiction.

Le forum était le second du genre animé par le WMC dans le but d'encourager la population à écouter la radio et à regarder la télévision pour suivre l'actualité des CETC.

M<sup>me</sup> Lim Phalla, Gouverneure adjointe du district de Baray, a dit que les médias jouaient un rôle crucial pour tenir la population informée des procédures en cours devant la juridiction. Elle a encouragé ses administrés



Forum dans la province de Kampong Thom.

à consacrer plus de temps aux bulletins d'information concernant les CETC, insistant sur le fait que la juridiction hybride, qui relevait à la fois des Nations Unies et du Cambodge, était appelée à apporter la justice et la réconciliation au peuple cambodgien. M<sup>me</sup> Lim a également engagé les participants à développer leurs connaissances sur l'histoire des Khmers rouges et sur les procès de leurs dirigeants en prenant part aux visites d'étude organisées par la Section des affaires publiques des CETC.

La juridiction collabore étroitement avec les médias nationaux et internationaux pour tenir le public informé de ses travaux.

Une jeune participante, auditrice de l'émission *Truth* (vérité) diffusée par le WMC sur les ondes de sa chaîne de radio FM 102, a dit que les médias lui avaient appris beaucoup de choses sur l'histoire et les procès des Khmers rouges, et que la radio et la télévision l'avaient encouragée à suivre les procédures de plus près. Elle a engagé les autres jeunes à consacrer plus de temps aux nouvelles.

Neth Pheaktra, attaché de presse des CETC, faisait partie des orateurs invités au forum. Les CETC sont soucieuses de sensibiliser les communautés locales à leur travail. De nombreuses questions ont été posées au sujet de la juridiction et de ses activités aux orateurs invités représentant les CETC et une ONG d'observation du processus judiciaire.

## Expo photo sur les Chams

Soucieux d'encourager une meilleure compréhension de la minorité musulmane du Cambodge, deux avocats représentant des parties civiles devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont inauguré ce 18 décembre, à la Meta House de Phnom Penh, une exposition photographique consacrée aux Chams cambodgiens.

L'équipe Maât de M<sup>es</sup> Olivier Bahougne et Lor Chunthy, avocats des parties civiles chames dans les procédures du dossier n° 002 engagées contre Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, a effectué un reportage photographique dans les provinces de Kampong Cham et Kampong Chhnang en avril dernier pour illustrer la culture, l'histoire et le mode de vie uniques des Chams. L'exposition *Cham Kampuchea* est l'aboutissement de ce travail de documentation.

Par l'image et le texte, le visiteur est sensibilisé à la préservation de la culture et de l'identité du peuple cham.

« En contribuant à une meilleure compréhension de la culture chame, cette exposition renforcera la résilience d'une population du Cambodge terriblement persécutée et mise à mal sous le régime khmer rouge », ont commenté les deux avocats.

Les photographies doivent circuler à travers le Cambodge et être exposées en Europe.



Vernissage de l'expo photo consacrée aux Chams du Cambodge.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **décembre 2012**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

## Chambre préliminaire

La Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers. À la fin du mois, elle restait saisie de deux appels concernant des demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 003.

## Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi son examen de l'appel interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance de ne pas étendre la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 à deux sites de crimes supplémentaires. Les 3 et 7 décembre, les co-procureurs ont déposé des répliques aux réponses de Nuon Chea et Khieu Samphan à leur recours.

Le 13 décembre, Nuon Chea a demandé une prorogation de délai pour appeler de la décision de la Chambre de première instance relative à la mise en œuvre, dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur, de mesures à l'encontre du Ministre cambodgien des affaires étrangères. La Chambre a accordé la prorogation le 25 décembre, compte tenu notamment de la confusion entourant les délais de dépôt des appels immédiats.

Le 14 décembre, statuant sur l'appel interjeté contre la mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith, la Chambre a infirmé en partie la décision rendue en première instance et prescrit des mesures de contrôle judiciaire.

Le 18 décembre, la Chambre a été saisie d'un appel de Ieng Sary contre la décision orale de la Chambre de première instance lui refusant le droit d'être présent dans le prétoire lors des débats et interdisant qu'il soit filmé en vidéo dans sa cellule de détention temporaire. Cet appel est en cours d'examen.

Le 18 décembre également, la Chambre a rejeté la demande des co-procureurs

tendant à ce qu'une audience publique soit consacrée à leur appel contre le refus de la Chambre de première instance d'étendre la portée du premier procès à deux sites de crimes supplémentaires. Elle a aussi déclaré sans objet la demande subsidiaire des co-procureurs aux fins d'autorisation de déposer une réplique unique en la matière.

Le 24 décembre, la Chambre a été saisie d'un appel de Nuon Chea contre le refus de la Chambre de première instance de prendre des mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur.

## Bureau des co-juges d'instruction

Le co-juge d'instruction international Mark B. Harmon a entrepris l'examen des éléments des dossiers n° 003 et 004. Les co-juges d'instruction débattent des mesures à prendre dans le cadre du premier de ces dossiers. Dans le second, le désaccord du co-juge d'instruction cambodgien ayant été dûment enregistré, les enquêteurs internationaux ont été affectés à trois missions d'investigation portant sur des sites de crimes présumés dans les provinces de Pursat et Battambang, Takeo et Kampong Cham, Kampong Cham et Kampong Thom.

Le co-juge d'instruction international a divulgué 14 sites de crimes supplémentaires sous enquête. Ils sont situés dans les provinces de Battambang, Pursat, Takeo, Kampong Thom et Kampong Cham. Le magistrat instructeur a invité les victimes et les témoins qui auraient des informations sur ces sites à prendre contact avec la Section d'appui aux victimes. L'équipe internationale du Bureau procède également à l'examen de demandes de constitution de partie civile. Plusieurs centaines de demandes ont été transmises par la Section d'appui aux victimes dans le cadre du dossier n° 004. Vu les activités prévues pour 2013, la composante internationale du Bureau s'apprête à engager plusieurs fonctionnaires à titre temporaire : un enquêteur ou une enquêtrice, un responsable ou une responsable de dossier et huit juristes.



Audience dans le cadre du dossier n° 002.

## Bureau des co-procureurs

### Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance.

Dans le prétoire, le Bureau a mené l'interrogatoire des témoins Hun Chunly, Phan Van et Suon Kanil, et a interrogé les parties civiles Toeng Sokha, Pech Srey Phal, Kim Vandy et Denise Affonço.

Le Bureau a déposé plusieurs actes de procédure : il a demandé des éclaircissements sur une décision de la Chambre de première instance concernant la production de certains documents, a répondu à une demande de la Défense de Ieng Sary concernant la déposition d'une partie civile par liaison vidéo, a demandé le versement au dossier du procès-verbal d'un interrogatoire de témoin mené par ses soins lors de l'enquête préliminaire, a répondu à une requête de la Défense de Khieu Samphan en réexamen de la décision de ne pas rappeler à la barre la partie civile TCCP-187, a répondu à une demande de la Défense de Ieng Sary concernant les examens médicaux de son client, et a répondu aux conclusions de la Défense de Ieng Sary concernant le droit applicable à l'enregistrement vidéo de son client dans la cellule de détention temporaire pour recueillir des éléments de preuve.

### Dossier n° 003 et 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments et de suivre l'évolution de ces dossiers.



## Section d'appui à la Défense

### Aptitude de Ieng Thirith

La Chambre de la Cour suprême a rendu sa décision concernant la mise en liberté de l'accusée, confirmant cette mesure tout en l'assortissant d'un contrôle judiciaire.

### Dossier n° 002

La question de la santé de Ieng Sary a continué de dominer le procès en décembre. La Défense a déposé des requêtes tendant à ce que son client puisse être enregistré en audio ou en vidéo dans sa cellule de détention temporaire, et à ce qu'il puisse être présent dans le prétoire pendant les débats. Ces prétentions ayant été rejetées par décision orale de la Chambre de première instance, la Défense de Ieng Sary a interjeté appel pour obtenir que celui-ci puisse être présent dans le prétoire ou, subsidiairement, apparaître sur un moniteur dans la salle d'audience (par liaison vidéo).

M<sup>es</sup> Jasper Pauw, Andrew Ianuzzi et Michiel Pestman, avocats de Nuon Chea, ont quitté les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) à la fin de décembre. L'équipe de défense sera désormais menée par le co-avocat cambodgien Son Arun et le co-avocat international Victor Koppe, assistés par le conseiller juridique Josh Rosensweig.

La Défense de Khieu Samphan a pris part à l'interrogatoire des témoins et déposé plusieurs requêtes. Elle a notamment demandé des éclaircissements concernant l'admissibilité de la preuve documentaire et soutenu la demande de Ieng Sary en vue de la tenue d'une audience pour examiner la pratique alléguée des co-juges d'instruction de procéder à des auditions officieuses. La Défense de Khieu Samphan a également déposé une requête soulevant la violation du droit de son client d'interroger le dénommé Chau Ny, partie civile qui l'avait directement mis en cause dans sa déposition sur ses souffrances. La Défense a demandé à la Chambre de première instance de ré-examiner son refus de rappeler cette partie civile, et, plus généralement, de modifier les modalités de déposition des parties civiles en vue du plein respect des droits des accusés.

### Dossiers n°s 003 et 004

Les enquêtes dans le cadre des dossiers n°s 003 et 004 se poursuivent. Les CETC ont annoncé que M<sup>es</sup> Ang Udom et Michael G. Karnavas, défenseurs actuels de Ieng Sary, avaient été nommés avocats d'une personne ayant la qualité de suspect dans le dossier n° 003.

## Section des co-avocats principaux pour les parties ci-

Lors des premières semaines de décembre, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les co-avocats des parties civiles ont mené l'interrogatoire de quatre parties civiles devant la Chambre de première instance. Les déposants ont fourni des éléments importants sur les phases 1 et 2 des déplacements de population. Ils ont également pu faire état de leurs souffrances.

Le 4 décembre, la Section a participé à la conférence d'experts organisée par l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh sur la contribution au droit cambodgien des procédures devant les CETC. La présentation du rapport du juge You Bunleng et de M. David Boyle a été suivie d'une série de discussions avec la participation des experts invités.

Dans le domaine des réparations, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont continué de collaborer avec la Section d'appui aux victimes et la société civile à la mise au point et au financement des réparations envisagées pour les parties civiles au premier procès dans le cadre du dossier n° 002. Les projets relèvent du souvenir, de la réhabilitation, de la documentation et de l'éducation. Les avocats ont eu une série de réunions avec les partenaires concernés par chacun des projets prioritaires en vue de développer les stratégies de financement et de préciser les conditions de partenariat. Le consultant de la Section d'appui aux victimes pour les réparations, M. Julian Poluda, a entamé avec les partenaires la finalisation des données techniques et financières relatives à ces projets.

En janvier, la Chambre de première instance a demandé aux co-avocats principaux de lui soumettre au 1<sup>er</sup> février 2013 une liste des six projets de réparation prioritaires avec une mise à jour de leur financement. Ce rapport est en cours d'établissement. Les avocats se réjouissent de présen-

ter à la Chambre, aux parties civiles et au public le travail qu'ils accomplissent en vue de la reconnaissance de mesures de réparation significatives.

## Section d'appui aux victimes

### Activités juridiques

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a reçu deux demandes de constitution de partie civile et une plainte. Elle continue de traiter les demandes dans le cadre du dossier n° 004. Elle a également présenté un exposé sur une base de données cambodgienne de gestion des dossiers à 39 greffiers, juristes, avocats et assistants d'avocats des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). La Section a aidé 14 avocats et assistants juridiques cambodgiens et internationaux à obtenir ou renouveler leurs badges d'identité.

Suite à l'annonce par le co-juge d'instruction international Mark B. Harmon de sites de crimes supplémentaires dans le cadre du dossier n° 004, la Section a préparé les documents correspondants, notamment des formulaires de renseignements sur les victimes, et a publié l'annonce dans son bulletin d'information.

### Sensibilisation

En décembre, la Section a distribué 263 postes de radio aux parties civiles du dossier n° 002 (*voir article en page 6*).

Également en décembre, la Section a permis à 178 parties civiles d'assister au premier procès dans le cadre du dossier n° 002 et de rencontrer leurs avocats.

### Mesures non judiciaires et réparations

L'Équipe des mesures non judiciaires et des réparations facilite le processus de consultation et de conception devant conduire à la création d'une fondation des victimes du Cambodge. Elle a récemment passé contrat avec des individus et une société pour étudier les fondations de victimes de par le monde, la rédaction des chartes, le travail juridique et technique, les plans d'activités et le marketing.

Le 26 décembre, au Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), l'Équipe et les co-avocats principaux pour les parties civiles se sont réunis pour envisager la possibilité d'une coopération entre la Section et le DC-Cam.

## Décisions / Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront consultables sur le site [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh).

### Chambre de première instance

**3 décembre 2012** : « Décision statuant sur les objections soulevées par rapport aux documents recensés dans les annexes A6 à A11 et A14 à A20 déposées par les co-procureurs ainsi que sur les objections portant sur les documents que les autres parties ont demandé à verser aux débats » **E185/1** – La Chambre s’est prononcée sur les contestations visant plusieurs documents proposés par les parties, concluant qu’au vu de leur pertinence et de leur fiabilité, la plupart des pièces visées avaient été valablement produites devant elle.

**7 décembre 2012** : « Décision relative aux demandes présentées par les équipes de défense concernant des actes qui auraient été accomplis de façon irrégulière au cours de l’instruction (Doc. n° E221, E223, E224, E224/2, E234, E234/2, E241 et E241/1) » **E251** – La Chambre rejette les six demandes des défenses de Ieng Sary et Khieu Samphan reprochant au Bureau des co-juges d’instruction d’avoir commis des irrégularités et occasionné des vices de procédure dans le cadre de l’instruction du dossier n° 002, et plus précisément dans le cadre de l’audition de certains témoins par ses enquêteurs. Les demandes sont rejetées au motif, d’une part, que les accusés ont eu amplement l’occasion, au procès, d’interroger les témoins sur la façon dont ils avaient été entendus par le Bureau des co-juges d’instruction, et, d’autre part, que les irrégularités soulevées ne sont pas de nature à compromettre l’équité de la procédure. La Chambre note en outre que les parties avaient déjà eu l’occasion de contester les auditions et pièces versées au dossier tout au long des trois années d’instruction, de 2007 à 2010, estimant par conséquent que les six demandes ne sont pas formées en temps utile.

**19 décembre 2012** : « Décision statuant sur la demande de Ieng Sary visant à ce que la Chambre de première instance réexamine sa décision concernant l’aptitude de l’accusé à être jugé et sur la demande complémentaire de la Défense » **E238/11/1** – La Chambre refuse de réexaminer sa décision déclarant Ieng Sary apte à être jugé. Elle estime que la Défense n’a pas établi l’existence de circonstances nouvelles justifiant une telle mesure. Pour la même raison, elle rejette la demande complémentaire de la Défense tendant, à titre principal, à ce qu’un nouvel expert soit chargé d’évaluer quotidiennement la santé de l’accusé, ou, à

titre subsidiaire, à ce que soit modifiée la procédure par laquelle les médecins traitants informent au jour le jour la Chambre de l’état de santé de leur patient. La Chambre note en outre qu’elle a, de sa propre initiative, prévu un nouvel examen médical de Ieng Sary en mars 2013, désignant pour ce faire ses experts existants, et demandé aux médecins traitants de la tenir quotidiennement informée de l’état de santé de l’accusé. Elle autorise par ailleurs les co-procureurs et les avocats principaux pour les parties civiles à consulter les bulletins de santé quotidiens de l’intéressé.

### Chambre de la Cour suprême

**18 décembre 2012** : « *Decision on Co-prosecutors’ Request for Appeal Hearing on Scope of Trial in Case 002/01 or Leave to File Joint Reply* » (décision relative à la demande des co-procureurs en vue de la tenue d’une audience en appel sur la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 ou en vue de l’autorisation de déposer une réplique unique) **E163/5/1/12** – La Chambre rejette la demande des co-procureurs aux fins de la tenue d’une audience en publique sur l’appel immédiat visant la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002, estimant que des écritures publiques suffisantes ont été déposées en la matière.

**25 décembre 2012** : « *Decision on Motion for Extension of Time to File Immediate Appeal* » (décision relative à la demande de prorogation du délai d’appel immédiat) **E219/3/1/1.2** – La Chambre proroge le délai dont Nuon Chea dispose pour relever appel immédiat de deux décisions rendues par la Chambre de première instance le 23 novembre 2012, la première sur une demande aux fins de mesures dans le cadre d’une procédure simplifiée à l’encontre du Ministre des affaires étrangères, et la seconde sur une demande aux fins de mesures dans le cadre d’une procédure simplifiée pour entrave gouvernementale à l’administration de la justice. La Chambre estime que la juridiction de jugement a créé une certaine confusion quant à la procédure et aux délais régissant le dépôt des appels immédiats lorsqu’elle a annoncé aux parties qu’aucun dépôt ne serait accepté dans le dossier n° 002 pendant le congé de « Noël/Nouvel an ».



Le bâtiment abritant la grande salle d’audience des CETC.

## Audiences (Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l’adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

### Premier procès dans le cadre du dossier n° 002

**Janvier** : Du lundi au mercredi puis, en alternance hebdomadaire, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures (sauf jours fériés)

**Février** : Du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures (sauf jours fériés)

### Prochaines vacances judiciaires

Du 25 février au 1<sup>er</sup> mars, du 15 au 19 avril et du 13 au 17 mai

# Calendrier des activités de sensibilisation

## Activités diverses

**Décembre** : La Section d'appui aux victimes invite des parties civiles à assister au premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

**3-7 décembre** : L'organisation Kdei Karuna évalue l'impact communautaire des activités qu'elle a menées à Kampong Chhnang.

**7 décembre** : Le groupement d'information Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Svay Rieng.

**11-15 décembre** : Kdei Karuna évalue l'impact communautaire des activités qu'elle a menées à Kampong Thom et Kampong Cham.

**12 décembre** : Kdei Karuna organise une visite d'étude aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour des étudiants universitaires.

**12 décembre** : La Section d'appui aux victimes distribue 263 postes de radio aux parties civiles du dossier n° 002.

**14 décembre** : Le Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Ratanakiri.

**21 décembre** : Le Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Stung Treng.

**3 janvier** : Kdei Karuna, la Transcultural Psychosocial Organisation et Dignity-Danish Institute Against Torture projettent les films *The Victim-Former Khmer Rouge Dialogue Project* (projet de dialogue entre victimes et anciens khmers rouges) et *Justice and Healing in Cambodia* (justice et guérison au Cambodge).

## ONG partenaires des CETC

- Asian International Justice Initiative (AIJI)
- Centre de ressources audiovisuelles Bophana
- Cambodian Defenders Project (CDP)
- Cambodia Human Rights Action Committee (CHRAC)
- Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC)
- Cambodia Justice Initiative/Open Society Justice Initiative (CJI/OSJI)
- Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley (HRC)
- Centre international pour la justice transitionnelle (CIJT)
- Kdei Karuna (ancien International Center for Conciliation – ICfC)
- Khmer Institute of Democracy (KID)
- Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam)
- Transcultural Psychosocial Organization (TPO)
- Women's Media Centre of Cambodia (WMC)
- Youth for Peace (YfP)
- Youth Resource Development Program (YRDP)



Étudiants assistant à une audience du dossier n° 002.

## Programme de sensibilisation des CETC

Dans le cadre des **visites d'étude** d'une journée organisées par la Section des affaires publiques, des groupes de 200 à 300 villageois de tout le pays sont amenés à Phnom Penh pour assister aux audiences du dossier n° 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section des affaires publiques tient des séances d'information dans le cadre de **visites scolaires** et organise des **projections vidéo** dans des localités à travers le pays.

### CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC

Janvier – février 2013

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
		1 Férié	2	3	4	5
6	7 Férié - Cambodge	8 Audience - dossier 002	9 Audience - dossier 002	10 Audience - dossier 002	11 Audience - dossier 002	12
13	14 Audience - dossier 002	15 Audience - dossier 002	16 Audience - dossier 002	17	18	19
20	21 Audience - dossier 002	22 Audience - dossier 002	23 Audience - dossier 002	24 Audience - dossier 002	25	26
27	28 Audience - dossier 002	29 Audience - dossier 002	30 Audience - dossier 002	31	1	2
3	4 Audience - dossier 002	5 Audience - dossier 002	6 Audience - dossier 002	7 Audience - dossier 002	8	9
10	11 Audience - dossier 002	12 Audience - dossier 002	13 Audience - dossier 002	14 Audience - dossier 002	15	16



# Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau,  
Porsenchey  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)**



**Numéros  
généraux**

Tél. : +855 (0)23 861 500  
Fax : +855 (0)23 861 555

**Relations avec  
la presse**

Tél. : +855 (0)23 861 669  
Tél. : +855 (0)23 861 564

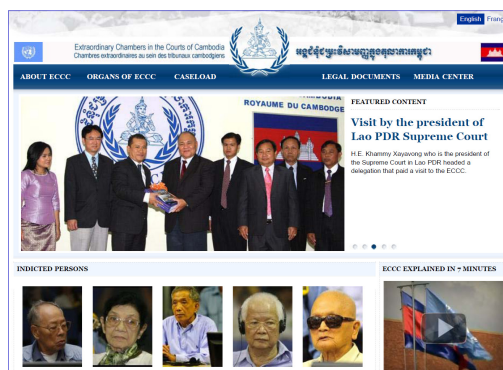
**Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.  
Pour en savoir plus : [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).**

**Visites des CETC**

Tél. : +855 (0)23 861 639

**Appui aux victimes**

Tél. : +855 (0)23 214 291



**Les CETC sur la toile**

**CETC  
UNAKRT**

[www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
[www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

**Twitter  
Flickr  
Facebook  
Youtube**

[twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)  
[www.flickr.com/krtribunal](https://www.flickr.com/krtribunal)  
[www.facebook.com/krtribunal](https://www.facebook.com/krtribunal)  
[www.youtube.com/krtribunal](https://www.youtube.com/krtribunal)

## La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques.*  
Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ; Pheaktra NETH, *Attaché de presse* ;  
Kalyan SANN, *Rédactrice* ; Adrienne PIZATELLA, *Stagiaire.*  
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé des communications juridiques.*  
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio.*

*La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.*